

Aide médicale à mourir (AMM)

L'**aide médicale à mourir (souvent appelée « l'AMM »)** est une pratique qui vise à mettre un terme aux souffrances d'une personne malade en provoquant son décès. L'aide médicale à mourir n'est donc pas un soin palliatif, mais plutôt un soin de fin de vie, bien que des soins palliatifs peuvent aussi avoir été offerts aux patients faisant une demande d'aide médicale à mourir.

Un patient peut avoir recours à l'aide médicale à mourir s'il est jugé que tous les moyens thérapeutiques (curatifs et palliatifs) ont été mis en œuvre sans qu'ils ne parviennent à soulager des symptômes que ce patient juge insupportables et inacceptables. Cette pratique est maintenant légalisée au Québec et au Canada et est encadrée par des critères d'admissibilité stricts. L'AMM est complexe puisqu'elle fait appel à divers enjeux liés à la médecine, à l'éthique et aux droits de la personne. Le processus de l'aide médicale à mourir doit se conformer aux souhaits et au sentiment de dignité de la personne de la personne malade.

Vous pouvez retrouver **plus d'informations sur l'AMM** au
www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/soins-de-fin-de-vie/aide-medicale-a-mourir

Au Québec, il est impératif que l'aide médicale à mourir soit exécutée par un médecin, c'est-à-dire que seul le médecin peut administrer les médicaments provoquant la mort du patient. Pour cette raison, l'aide médicale à mourir est considérée comme une forme d'euthanasie. Dans le cas où le personnel soignant fournit au patient les médicaments afin que ce dernier mette lui-même fin à sa vie, on parle plutôt de « suicide assisté ». Le suicide assisté est une pratique illégale au Québec, mais il fait partie des formes d'aide médicale à mourir proposées aux patients dans les autres provinces canadiennes.

L'aide médicale à mourir est offerte dans plusieurs lieux :



À domicile



Dans l'ensemble des établissements du réseau de la santé et des services sociaux



Dans certaines maisons de soins palliatifs qui ont décidé d'offrir aussi l'aide médicale à mourir

Références

Commission de l'éthique en science et en technologie. *Aide médicale à mourir et suicide assisté.*

<https://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ethique/qu-est-ce-que-l-ethique/aide-medicale-a-mourir-et-suicide-assiste/>

Gouvernement du Québec. (2022). *Aide médicale à mourir.* <https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/soins-de-fin-de-vie/aide-medicale-a-mourir>

N'hésitez pas à communiquer avec nous !



CC BY 4.0

<https://www.recherchesoinspalliatifs.ca/>